

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DDB2021\_038**

| Nombre de membres du bureau en exercice |    |
|---|----|
| Présents                                | 36 |
| Votants                                 | 43 |
| Pouvoirs                                | 7  |

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 10 novembre 2021

**LE 18 novembre 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**RADIOS LIBRES EN PÉRIGORD: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - POINT DELIBERANT**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. COLBAC, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, Mme FAURE, M. MALLET, M. VIROL, M. SERRE, M. FALLOUS, Mme DOAT, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD

**POUVOIR(S) :**

M. CIPIERRE donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. PROTANO donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC  
M. MARTY donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MARC donne pouvoir à M. NOYER

## RADIOS LIBRES EN PÉRIGORD: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - P

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales.

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** depuis sa création en 2013, Radios Libres en Périgord (RLP) a pour vocation de favoriser le mieux vivre ensemble, de créer du lien social, d'encourager le débat, d'être au plus près des habitants, notamment ceux des quartiers prioritaires du Grand Périgueux, et d'être ouverte à tous les citoyens. Média de proximité, RLP est accessible par le réseau FM sur 102.3 ou sur Internet ([www.radioslibresenperigord.com](http://www.radioslibresenperigord.com)). Elle émet 24H par jour et 7 jours par semaine.

**Que** depuis 2017, l'association est locataire d'un appartement de la commune de Coulounieix-Chamiers, situé au 1er étage d'un bâtiment attenant au stade Parreau. Elle y a installé son studio, une salle de montage, un bureau et une petite cuisine servant également de salle d'attente. Si son ADN est d'ouvrir ses ondes à tous les habitants du territoire, et ses portes à tous les publics, ses studios ne sont actuellement pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Considérant que** la Radio travaille depuis longtemps avec les APF 24 et autres associations locales, et souhaite élargir les contacts pris avec plusieurs EHPAD intéressés par des idées d'émissions qui leur ont été soumises.

**Que** c'est pour cela que la RLP souhaite transformer un garage, situé sous le studio actuel, et mis à disposition par la municipalité de Coulounieix-Chamiers, afin de pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite. Le projet est de transformer ce garage en studio d'enregistrement de plain-pied avec espace d'accueil, afin de recevoir et enregistrer des émissions avec ou par des personnes à mobilité réduite, en fauteuil roulant, personnes âgées, femmes enceintes,... ce qui aujourd'hui est quasiment impossible, le studio se situant au premier étage et n'étant desservi que par un escalier étroit.

**Que** par ailleurs, RLP doit moderniser son matériel et préparer son passage à la radio numérique terrestre (RNT). Le matériel prévu améliorera les conditions de travail de la station et la qualité de ses émissions. Les bénéfices sont en effet multiples tant pour les auditeurs que pour la radio elle-même : un son de meilleure qualité, une bien meilleure continuité d'écoute en voiture, l'extension de l'aire de couverture, la mutualisation des coûts de diffusion et au final, une inscription dans un écosystème plus moderne et donc plus pérenne.

**Considérant que** le coût de mise en accessibilité du studio (changement de la porte de garage en porte d'entrée vitrée, électricité, isolation, achat de mobilier et matériel) est estimé à 28 650 € TTC. D'autres menus travaux (nettoyage, aménagement, peinture, insonorisation,...) pourraient être réalisés en partenariat avec des associations d'insertion ou en chantiers éducatifs,...

**Qu'un** dossier de demande de subvention a été déposé au Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER - contribution au financement de l'équipement radiophonique) et à la Région Nouvelle-Aquitaine « Vie associative ET Solidarité et lutte contre les discriminations » pour 2021.

**Que** l'association sollicite également la commune de Coulounieix-Chamiers, le Département de la Dordogne et la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, selon le plan de financement (en euros TTC) ci-après :

| DEPENSES                        |               |                              |               |
|---------------------------------|---------------|------------------------------|---------------|
| Ouverture porte entrée          | 4 935         | Conseil régional             | 7 237         |
| Electricité                     | 2 915         | Etat (FSER)                  | 5 529         |
| Plâtrerie / isolation           | 5 280         | Etat (Politique de la ville) | 3 000         |
| Sol                             | 1 045         | Le Grand Périgueux (PDV)     | 3 000         |
| Mobilier                        | 1 774         | Coulounieix-Chamiers         | 3 000         |
| Matériel informatique, audio... | 12 701        | Conseil départemental        | 3 000         |
|                                 |               | Autofinancement              | 3 884         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>28 650</b> | <b>TOTAL</b>                 | <b>28 650</b> |

**Que** dans le cadre de l'enveloppe budgétaire annuelle 2021 dédiée aux quartiers de la politique de la ville et au regard du partenariat existant avec cette radio locale, il est proposé d'accorder une aide à l'investissement dans la limite des crédits restant disponibles, soit 3 000 €.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Attribue une subvention d'investissement de 3 000 € à l'association Radios Libres en Périgord, afin de permettre l'aménagement d'un studio accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette subvention.

**Adoptée à l'unanimité.**

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Délibération publiée le 29/11/2021                        | Pour extrait conforme          |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 29/11/2021 | Périgueux, le 29/11/2021       |
|   | Le Président,<br>Jacques AUZOU |

